

**Projet de construction du Centre Universitaire de Santé de McGill (CUSM) –  
emplacement de l'Hôpital Général de Montréal – Des Pins, Cedar, Côte-des-  
Neiges – 2<sup>ème</sup> étude**

**Article 89 5° de la charte de la Ville de Montréal**

**Modification du Plan d'urbanisme**

**Arrondissement Ville-Marie**

---

**AVIS DONNÉ LORS DE LA RÉUNION DU 21 JANVIER 2011**

Après avoir pris connaissance de la proposition révisée de développement du site de l'Hôpital Général de Montréal, le Comité formule les commentaires et les recommandations qui suivent.

**1. Les bâtiments de la rue Cedar (1750)**

Le Comité accueille favorablement les modifications apportées au traitement architectural du bâtiment du 1750 Cedar qui sera rattaché à l'hôpital pour en faire partie intégrante. L'expression qui traduit la fonction s'apparente à celle de l'hôpital, les éléments verticaux étant plus affirmés.

Le Comité questionne cependant le choix des matériaux, notamment de l'aluminium au rez-de-chaussée et entre les deux bâtiments. Il recommande de simplifier en réduisant les matériaux employés et en privilégiant une brique similaire à celle de l'hôpital. Les façades des deux immeubles devraient être traitées de manière unifiée. La volonté de relier les entrées par l'emploi d'un même matériau concentré aux accès, soit l'aluminium brun, contredit le geste de marquer la séparation des immeubles en exprimant une « faille » par la poursuite sur les murs latéraux de l'aluminium. La brique devrait être retenue sur la façade des deux immeubles et ce matériau devrait également se poursuivre sur une partie des murs latéraux. La composition du rez-de-chaussée doit exprimer une certaine solidité; la brique produit cet effet alors que l'aluminium, plus léger, n'a pas ce caractère.

Sur le toit aussi, l'emploi d'un aluminium à caractère industriel est questionné. L'argument d'une meilleure intégration au voisinage n'est pas convaincant. La différence entre une hauteur de 3 étages (correspondant au voisinage) et une hauteur de 4 étages ne requiert pas une stratégie d'atténuation de la présence de l'étage supérieur, d'autant plus que cet étage est déjà en retrait par rapport au plan de façade des immeubles. Encore là, le Comité estime qu'une unification du traitement, plus adapté à la fonction est à favoriser.

Enfin, le Comité n'approuve pas le traitement de la rotonde qu'il trouve inutilement complexe. La création d'une spirale présentée comme un élément ludique dans le contexte de la cour n'apparaît pas appropriée. Une approche plus sobre s'impose. Ce parti de composition devra être revu et raffiné.

De manière générale, la brique, similaire à celle que l'on trouve sur l'hôpital et le verre (ou le verre tympan) devraient être les matériaux de revêtement des immeubles.

**Projet de construction du Centre Universitaire de Santé de McGill (CUSM) –  
emplacement de l'Hôpital Général de Montréal – Des Pins, Cedar, Côte-des-  
Neiges – 2<sup>ème</sup> étude  
Article 89 5° de la charte de la Ville de Montréal  
Modification du Plan d'urbanisme  
Arrondissement Ville-Marie**

---

**AVIS DONNÉ LORS DE LA RÉUNION DU 21 JANVIER 2011**

**2. L'agrandissement dans la cour**

Le Comité accueille favorablement les transformations de l'hôpital. L'agrandissement du bloc opératoire dans la cour tire bien parti d'un lieu difficile ceinturé par des ailes de grand gabarit. Le mur vitré est une juste réponse aux contraintes d'ensoleillement qui affectent cette partie du site.

Les interventions au toit sont également appropriées dans les circonstances.

**3. Le stationnement**

3.1. Le stationnement souterrain

La nouvelle localisation proposée qui prévoit une structure encastrée dans la montagne, implantée à l'arrière de la structure existante, est bien accueillie. Le toit vert, accessible est un atout qui contribue à la qualité d'insertion.

3.2. Les stationnements extérieurs

La réalisation du stationnement souterrain et l'aménagement du parcours qui reliera l'avenue Des Pins à l'avenue Cedar devraient être vus comme l'occasion de revoir les stationnements extérieurs existants qui demeurent nombreux sur le site de l'hôpital. Serait-il possible d'améliorer les interfaces avec les rues Cedar et Des Pins? Peut-on soustraire des places du petit stationnement qui borde la rue Cedar? Peut-on planter davantage dans les aires extérieures pour atténuer leur présence?

**En conclusion**

Le Comité apprécie les modifications qui ont été apportées au projet qui témoignent d'une plus grande sensibilité au contexte de la montagne. Il recommande cependant de poursuivre le travail de composition architecturale du 1750 Cedar dans le sens d'une simplification du langage et des matériaux. Enfin, il souligne qu'il y a lieu de profiter des interventions qui touchent le stationnement pour améliorer l'intégration des places extérieures et les interfaces avec la ville.

Préparé par :

Approuvé par :

Élaine Gauthier  
Secrétaire

Adrien Sheppard  
Président

Le 26 janvier 2011

Le 26 janvier 2011